



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA
SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE.
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS.
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
REFORME DE L'ÉTAT.**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACTION SOCIALE
Sous-direction des Institutions, des Affaires Juridiques et Financières
Bureau des Budgets et des Finances.
Affaire suivie par : ROULA Krim.

Sous-direction des Politiques d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions
Bureau de la Lutte contre les Exclusions.
Affaire suivie par : STOROGENKO Marianne.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
Sous-direction Risques Infectieux.
Bureau des Pratiques Addictives.
Affaire suivie par : LEMIEUX Christelle.

Bureau infections par le VIH, les IST et les hépatites.
Affaire suivie par : DANIAULT Katell.

DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE
Sous-direction du Financement du Système de Soins
Bureau des établissements de Santé et des Etablissements Médico-sociaux.
Affaire suivie par : SAULI Marie-José.

Le Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la
Famille, de la Solidarité et de la Ville
Le Ministère de la Santé et des Sports
Le Ministère du Budget, des Comptes Publics, de la
Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat

à

Madame et Monsieur les Préfets de région,
Directions Régionales des Affaires Sanitaires et
Sociales (pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Préfets de département
Directions Départementales des Affaires Sanitaires
et Sociales (pour exécution)

CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N°DGAS/SD5C/DGS/DSS/2009/198 du 06 juillet 2009
relative à la campagne budgétaire pour l'année 2009 des établissements et services médico-
sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques, Appartement de
Coordination Thérapeutique (ACT), Lits Halte Soins Santé (LHSS), Centre d'Accueil et
d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues
(CAARUD), Communautés Thérapeutiques (CT), Centres de Soins, d'Accompagnement et de
Prévention en Addictologie (CSAPA) et Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)

NOR : MTSA0915866C

Classement thématique : Etablissements sociaux et médico-sociaux

Résumé :

La présente circulaire fixe les modalités de mise en œuvre des mesures nouvelles de développement des capacités des structures accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (LHSS, ACT, LAM) dans le cadre de la campagne budgétaire 2009 et notifie les dotations régionales de dépenses médico-sociales pour les personnes confrontées à des difficultés spécifiques pour 2009.

Mots clés :

ONDAM, établissements médico-sociaux pour personnes confrontées à des difficultés spécifiques, mesures nouvelles, LHSS, ACT, LAM, CT.

Textes de référence :

Loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009.
Arrêté du 20 mars 2009 pris en application de l'article L.314-3-2 du code de l'action sociale et des familles fixant pour l'année 2009 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L.314-3-3 du même code.
Arrêté du 20 mars 2009 portant agrément d'une expérimentation d'action médico sociale en faveur des personnes en situation de précarité.

Textes abrogés ou modifiés :

Néant.

Annexes :

Annexe 1 : Récapitulatif 2008 et calcul du socle 2009.

Annexe 2 : Notifications régionales 2009.

Annexe 3 : Appel à projets de places nouvelles d'ACT pour 2009.

Annexe 4 : Demande de création ou extension de places d'ACT pour 2009.

Annexe 5 : Bilan des créations ou extensions de places en ACT au titre de 2008.

Annexe 6 : Récapitulatif des dotations LHSS.

Annexe 7 : Enquête de coûts.

L'ONDAM Spécifique prévu à l'article L.314-3-2 du code de l'action sociale et des familles recouvre les structures dénommées :

- Lits Halte Soins Santé (LHSS),
- Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA),
- Communautés thérapeutiques (CT),
- Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD),
- Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) et
- Lits d'accueil médicalisés (expérimentation qui débute expérimentale 2009)

Les modalités de gestion de l'objectif spécifique sont globalement inchangées par rapport à 2008.

Néanmoins, il vous appartiendra, si vous souhaitez corriger votre base régionale addictologie et ACT, de solliciter un transfert de moyens dans le cadre des opérations de fongibilité entre les sous enveloppes de l'ONDAM.

L'ONDAM 2009 pour les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques, CSAPA, ACT, CAARUD, CT, LHSS intègre désormais une expérimentation de lits pérennes soins santé dénommés « Lits d'Accueil Médicalisés » (LAM). Il progresse cette année de 12 % avant transferts entre les sous enveloppes de l'ONDAM.

Le montant de 380 M€ en dépenses autorisées médico-sociales correspondant à cet objectif est confirmé par l'arrêté fixant l'ONDAM médico-social cité en référence.

La présente circulaire vous notifie, en annexe 2, le montant de votre enveloppe régionale 2009, sachant que la totalité des mesures nouvelles n'est pas encore répartie à ce stade de l'année.

L'organisation de la campagne budgétaire 2009 s'articule autour de deux axes :

- les mesures nouvelles de création de places
- la reconduction des moyens existants.

I. Les mesures nouvelles de création de places

A. Appartements de coordination thérapeutique :

Il est prévu en 2009 la création de 190 places nouvelles d'appartements de coordination thérapeutique.

Les ACT ont pour vocation d'accueillir à titre temporaire des personnes atteintes du VIH/Sida mais aussi d'une autre pathologie chronique lourde, en état de fragilité psychologie et/ou sociale, et nécessitant des soins et un suivi médical.

L'objectif de ces créations ou extensions est d'améliorer la couverture de l'ensemble du territoire en fonction des besoins dans le domaine du VIH/sida et des maladies chroniques, selon différents critères :

- le taux d'équipement des régions en ACT en fonction du nombre de malades du Sida.

Cette année, la répartition régionale des places d'ACT tiendra aussi compte :

- du nombre de places d'ACT en régions par rapport au nombre de malades atteints d'autres pathologies lourdes, pour lesquels il n'existe pas de réponse et qui peuvent bénéficier de l'aide et de la coordination médico-psychosociale que proposent les ACT
- des indicateurs de précarité des régions.

Pour ces deux dernières catégories de critères, les indicateurs exacts n'ont pas encore été arrêtés.

Pour permettre cette notification, il convient que les Directions régionales des affaires sanitaires et sociales fassent connaître à la Direction Générale de la Santé, sous-direction Prévention des risques infectieux, bureau des infections par le VIH, les IST et hépatites, par courriel à katell.daniault@sante.gouv.fr, avant le 24 juillet 2009, les projets susceptibles de bénéficier de cette enveloppe et qui répondent aux conditions du décret et aux orientations définies par la circulaire du 30 octobre 2002.

L'objectif étant cette année d'avancer la date de publication de la circulaire de notification des mesures nouvelles 2009 par rapport à l'an dernier, et donc l'attribution des crédits 2009 aux structures, il est demandé aux services de ne pas dépasser cette date limite de dépôt des demandes.

Les dossiers de demande de création/extension d'appartements de coordination thérapeutique devront comporter :

- le projet de la structure (annexe 3)
- le tableau de demande de créations/extensions 2009 (annexe 4)
- le bilan des créations/extensions au titre de 2008 (annexe 5)

Toutes les DRASS, y compris celles qui ne feraient pas de demande au titre des mesures nouvelles 2009, sont invitées à transmettre à la DGS le bilan des créations/extensions au titre des mesures nouvelles 2008 (circulaire de notification du 14 janvier 2009).

B. Les structures d'addictologie :

Conformément au Plan pour la prise en charge et la prévention des addictions 2007-2011, 13,5 M€ de mesures nouvelles ont été obtenus, en 2009, pour les structures médico-sociales d'addictologie. Celles-ci seront réparties entre toutes les régions et notifiées durant le second semestre 2009.

Dans le cadre du Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011, 3,4 M€ seront consacrés, en 2009, à la mise en place de nouveaux programmes dans les établissements médico-sociaux d'addictologie ou à la création de nouvelles structures conformément à la circulaire du 23 février 2009 relative à l'appel à projets pour la mise en œuvre des mesures relatives aux soins, à l'insertion sociale et à la réduction des risques du plan gouvernemental concernant le dispositif médico-social en addictologie.

C. Les structures dénommées « lits halte soins santé » (LHSS) :

Les LHSS sont des établissements médico-sociaux dont l'objet est de dispenser aux personnes sans domicile des soins médicaux et paramédicaux, qui leur seraient dispensés à domicile si elles en disposaient. Le petit nombre de lits créés chaque année nécessite une centralisation des demandes, qui sont étudiées par une Commission nationale qui se prononce sur la création des structures LHSS. Les décisions favorables induisent la notification des crédits spécifiques correspondants aux DRASS.

En 2006, 100 lits ont été créés ; 200 en 2007 et 200 en 2008. A ce jour seuls 121 lits sont créés pour 2009.

Tous les lits sont, à ce jour, financés à hauteur de 100 €/jour/lit en année pleine.

Cependant au regard des augmentations annuelles des financements et afin que tous les LHSS soient financés à 100€/jour/lit, les lits créés en 2009 seront financés sur 358 jours et non sur 365.

Vous trouverez en annexe 2 le tableau récapitulatif de la répartition des crédits par région et par structure.

D. Les structures expérimentales dénommées lits d'accueil médicalisés

Par arrêté du 20 mars 2009 une expérimentation portant sur 45 lits a été autorisée. Cette expérimentation portée par trois structures : le Samu social de Paris (24 lits), l'ABEJ de Lille (15 lits) et l'Association Foyer Audois à Saint Julien les Villas (6 lits) a pour objet d'accueillir des personnes sans domicile atteintes de pathologies sombres et/ou de longue durée présentant de grandes difficultés à être prise en charge par des structures de droit commun.

Ces lits expérimentaux sont financés en année pleine à hauteur de 182,65 €/lit/jour, répartis comme suit :

Samusocial de Paris : $24 \times 365 \times 182,65 = 1\,600\,014 \text{ €}$

ABEJ de Lille : $15 \times 365 \times 182,65 = 1\,000\,008 \text{ €}$

Foyer Audois à Saint Julien les Villas : $6 \times 365 \times 182,65 = 400\,003 \text{ €}$

II. Les mesures de reconduction et de personnel

Les mesures d'actualisation :

i. Mesures salariales :

Le taux d'actualisation de vos mesures salariales est de 1,33 % et intègre les mesures salariales générales et les mesures catégorielles. En masse budgétaire, cela représente 4,5 M€

ii. Mesures hors-salaires :

Les charges hors salaires qui représentent en moyenne 25 % du budget des structures sont revalorisées du taux d'inflation prévisionnel pour 2009 de 2 % soit une évolution de la masse budgétaire de 0,5 % (1,7 M€).

III. Connaissances des couts en ESMS sur l'objectif spécifique

Lors de l'exercice budgétaire 2008, des consignes de suivi d'enveloppe et de conduite des campagnes budgétaires vous avaient été précisés. Dans le prolongement de cette démarche, une enquête nationale des coûts des établissements relevant de l'objectif spécifique a été décidée pour l'exercice 2009.

L'objectif est d'analyser la dépense de chaque catégorie d'établissement afin d'assurer une lisibilité de l'action publique dans ce domaine et d'en tirer des pistes de réflexion sur la gestion, le suivi et l'allocation des ressources d'assurance maladie.

Sur la base des comptes administratifs 2008 (compte de résultat), il vous est donc demandé de renseigner l'annexe 7 jointe et de la transmettre par courrier électronique avant le 24 août 2009 à krim.roula@sante.gouv.fr.

La production des données doit se faire au niveau local, elle sera ensuite consolidée au niveau régional qui en assurera la transmission à la DGAS.

Votre attention est attirée sur le fait que les données à renseigner doivent l'être sur la base des comptes administratifs proposés par les ESMS afin de permettre un recoupement avec les données de liquidation de la CNAMTS.

Pour la Ministre et par délégation

signé

Professeur Didier HOUSSIN

Le directeur général de la santé

Pour la Ministre et par délégation

signé

Fabrice HEYRIES

Le directeur général de l'action sociale

Pour la Ministre et par délégation

signé

Dominique LIBAULT

Le directeur de la sécurité sociale

ANNEXE 1: Récapitulatif 2008 et calcul du socle 2009

en €

Régions/DOM	Enveloppe addictologie reconvertible notifiée dans la circulaire n° 09 du 14/01/2009 (mesures 2008)	Solde des ajustements 2008/2009	Solde des transferts de l'enveloppe sanitaire MIGAC vers l'enveloppe médico-sociale "objectif spécifique"	Solde des transferts de l'enveloppe médico-sociale "objectif spécifique" vers DAF PSY	Base de référence pour 2009
ALSACE	8 221 138				8 221 138
AQUITAINE	17 418 496				17 418 496
AUVERGNE	4 800 846	15 000			4 815 846
BOURGOGNE	5 929 513				5 929 513
BRETAGNE	8 530 048				8 530 048
CENTRE	9 373 106				9 373 106
CHAMPAGNE-ARDENNES	6 250 488				6 250 488
CORSE	1 766 033				1 766 033
FRANCHE COMTE	3 396 242				3 396 242
ILE DE France	95 109 999				95 109 999
LANGUEDOC-ROUSSILLON	17 163 133		190 905		17 354 038
LIMOUSIN	1 935 636				1 935 636
LORRAINE	10 906 074				10 906 074
MIDI-PYRENEES	14 694 416				14 694 416
NORD-PAS-DE-CALAIS	22 210 472				22 210 472
BASSE-NORMANDIE	3 946 933	325			3 947 258
HAUTE-NORMANDIE	8 962 812				8 962 812
PAYS DE LOIRE	11 521 460				11 521 460
PICARDIE	9 468 494				9 468 494
POITOU CHARENTES	5 890 446			19 402	5 871 044
PACA	34 157 361				34 157 361
RHONE ALPES	24 828 627				24 828 627
GADELOUPE	3 057 547				3 057 547
MARTINIQUE	3 004 430				3 004 430
GUYANE	4 978 535				4 978 535
REUNION	2 710 255				2 710 255
TOTAL	340 232 539	15 325	190 905	19 402	340 419 367

ODMCO: objectif de dépenses afférent aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie des établissements de santé

MIGAC: missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation des établissements de santé

ANNEXE 2: Notification régionales 2009

en € Régions/DOM	Actualisation du socle				Mesures nouvelles			Total 2009
	Base de référence pour 2009 A	Mesures Hors Salaires B = A*0,50%	Mesures salariales C = A*1,33%		LHSS	Lits d'accueil médicalisés: LAM 182,65 €/j/lits		
					Montant	Nbre Lits	Montant	
ALSACE	8 221 138	41 106	85 500	23 841	54 800			8 426 384
AQUITAINE	17 418 496	87 092	181 152	50 514	225 430			17 962 684
AUVERGNE	4 815 846	24 079	50 085	13 966	-2 400			4 901 576
BOURGOGNE	5 929 513	29 648	61 667	17 196	140 030			6 178 053
BRETAGNE	8 530 048	42 650	88 712	24 737	86 820			8 772 967
CENTRE	9 373 106	46 866	97 480	27 182	112 600			9 657 234
CHAMPAGNE-ARDENNES	6 250 488	31 252	65 005	18 126	12 000	6	400 004	6 776 876
CORSE	1 766 033	8 830	18 367	5 121	0			1 798 352
FRANCHE COMTE	3 396 242	16 981	35 321	9 849	0			3 458 393
ILE DE France	95 109 999	475 550	989 144	275 819	866 139	24	1 600 014	99 316 665
LANGUEDOC-ROUSSILLON	17 354 038	86 770	180 482	50 327	855 200			18 526 817
LIMOUSIN	1 935 636	9 678	20 131	5 613	46 800			2 017 858
LORRAINE	10 906 074	54 530	113 423	31 628	77 970			11 183 625
MIDI-PYRENEES	14 694 416	73 472	152 822	42 614	80 900			15 044 224
NORD-PAS-DE-CALAIS	22 210 472	111 052	230 989	64 410	69 970	15	1 000 009	23 686 903
BASSE-NORMANDIE	3 947 258	19 736	41 051	11 447	200 400			4 219 892
HAUTE-NORMANDIE	8 962 812	44 814	93 213	25 992	-38 350			9 088 481
PAYS DE LOIRE	11 521 460	57 607	119 823	33 412	70 700			11 803 003
PICARDIE	9 468 494	47 342	98 472	27 459	0			9 641 767
POITOU CHARENTES	5 871 044	29 355	61 059	17 026	175 999			6 154 484
PACA	34 157 361	170 787	355 237	99 056	704 590			35 487 031
RHONE ALPES	24 828 627	124 143	258 218	72 003	241 750			25 524 740
GADELOUPE	3 057 547	15 288	31 798	8 867	286 400			3 399 900
MARTINIQUE	3 004 430	15 022	31 246	8 713	0			3 059 411
GUYANE	4 978 535	24 893	51 777	14 438	214 800			5 284 442
REUNION	2 710 255	13 551	28 187	7 860	0			2 759 853
TOTAL	340 419 367	1 702 097	3 540 361	987 216	4 482 548	45	3 000 026	354 131 616

Annexe 3:

Appel à projets de places nouvelles d'ACT pour 2009

REGION :

DEPARTEMENT :

MESURES NOUVELLES 2009
FICHE RELATIVE A LA **CREATION** D'ACT

1 - Données générales

Personne morale gestionnaire :

Avis CROSS et date :

Date de l'arrêté préfectoral :

Capacité autorisée :

Si non autorisé,

Date dépôt demande d'autorisation :

Date prévue d'ouverture :

2 - Données financières

Coût total en année pleine :

Montant de la dotation prévisionnelle d'assurance maladie en année pleine :

Montant demandé sur l'enveloppe nationale mesures nouvelles en 2009:

Coût total des charges de personnels en année pleine :

3 - Personnel

	en ETP
Administratifs	
Médicaux	
Paramédicaux	
Socio-éducatifs	
Autres (préciser)	

4 - Projet de l'établissement

A- objectifs généraux

B- caractéristiques de la population accueillie

C- caractéristiques principales de la prise en charge

- coordination médicale :

- coordination psychosociale :

- hébergement :

D- partenariat

REGION :
DEPARTEMENT :

MESURES NOUVELLES 2009 FICHE RELATIVE A L'EXTENSION DE CAPACITE D'ACT
--

1 – Données générales

pour le service existant :

Personne morale gestionnaire :

Avis CROSS et date :

Date de l'arrêté préfectoral :

Capacité autorisée :

Pour l'extension:

Avis CROSS et date :

Date de l'arrêté préfectoral :

Capacité autorisée :

Si non autorisé,

Date dépôt demande d'autorisation :

Date prévue d'ouverture :

2 - Données financières

pour le service existant

coût total en année pleine :

montant de la dotation prévisionnelle d'assurance maladie en année pleine :

coût total des charges de personnels en année pleine :

Pour l'extension:

coût total en année pleine :

montant de la dotation prévisionnelle d'assurance maladie en année pleine :

montant demandé sur l'enveloppe nationale mesures nouvelles en 2009 :

coût total des charges de personnels en année pleine :

3- Personnel (en ETP)

	pour le service existant	Pour l'extension
Administratifs		
Médicaux		
Paramédicaux		
Socio-éducatifs		
Autres (préciser)		

4-Projet de l'établissement

A- objectifs généraux

B- caractéristiques de la population accueillie

C- caractéristiques principales de la prise en charge

- coordination médicale :

- coordination psychosociale :

- hébergement :

D- partenariat

Annexe 4:
Appel à projet national
Demande de création ou extension de places d'ACT pour 2008

Annexe 4							
Demande de création ou extension de places d'ACT pour 2009							
REGION :							
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier :							
Ordre de priorité	Département	Associations	Nombre de places		Passage en crosms, date	AVIS CTRI	Observations
			création	extension			

A retourner avant le 24 juillet 2009
Katell Daniault, katell.daniault@sante.gouv.fr , 0140567424
Direction générale de la santé - Sous direction prévention des risques infectieux
Bureau RI2 - Infections par le VIH, IST et hépatites
8 avenue de Ségur 75 350 Paris 07 SP

Annexe 5**Bilan des créations ou extensions de places en ACT au titre de 2008****REGION:****Nom et coordonnées de la personne à contacter :**

Départements	Associations	Nombre de places fin 2008	Crédits alloués au titre des mesures nouvelles 2008	Nombre de places effectivement créées au titre des mesures nouvelles 2008	Date d'ouverture (ou date d'ouverture prévue)	Total des places au 01.06.2009	Observations
TOTAL							

A retourner avant le 24 juillet 2009

Katell Daniault , katell.daniault@sante.gouv.fr , 0140567424

Direction générale de la santé - Sous direction prévention des risques infectieux

Bureau RI2 - Infections par le VIH, IST et hépatites

8 avenue de Ségur 75 350 Paris 07 SP

Annexe 6: Récapitulatif dotation LHSS

Région	LHSS 2009 - Lits créés au 02 mars 2009 : Financement 100 €/lit/jour sur 358 jours			LHSS 2008 Financement 2009: 100 €/lit/jour sur 365 jours			LHSS créés en 2007 Financement 2009: 100 €/lit/jour sur 365 jours			LHSS créés en 2006 Financement 2009 : 100 €/lit/jour sur 365 jours			Total Régional
	Nombre de lits autorisés	Répartition départementale	Montant alloué	Nombre de lits autorisés	Répartition départementale	Montant alloué	Nombre de lits autorisés	Répartition départementale	Montant alloué	Nombre de lits autorisés	Répartition départementale	Montant alloué	
ALSACE	0	/	/	11	11 dans le Haut Rhin pour l'association L' Echelle à Colmar	401 500	8	8 dans le Bas Rhin pour la Fondation Vincent de Paul à Strasbourg	292 000	0	/	0	693 500
AQUITAINE	6	1 en Lot et Garonne pour l'association de Sauvegarde et de promotion de la personne à Agen 5 en Pyrénées Atlantiques pour l'association ATHERBEA à Bayonne	35 800 179 000	5	5 en Pyrénées Atlantiques pour l'association OGFA à Pau	182 500	14	14 en Gironde pour le CCAS de Bordeaux	511 000	4	4 en Lot et Garonne pour l'association de Sauvegarde et de promotion de la personne à Agen	146 000	1 054 300
		Total régional:	214 800										
AUVERGNE	0	/	/	0	/	0	8	8 dans l'Allier pour l'association ALIE à Vichy	292 000	0	/	0	292 000
BOURGOGNE	4	4 en Saône et Loire pour l'association Le Pont, site de Macon	143 200	1	1 en Cote d'Or pour l'association Le Renouveau à Dijon	36 500	0	/	0	3	3 en Cote d'Or pour l'association Le Renouveau à Dijon	109 500	289 200
BRETAGNE	2	2 dans les Cotes d'Armor pour l'association Noz Deiz à Dinan	71 600	4	2 dans le Finistère pour le CCAS de Quimper 2 en Ile et Vilaine pour l'association AIS 35 à Rennes	73 000 73 000	0	/	0	2	2 en Ile et Vilaine pour l'Association Malouine d'insertion et de développement social	73 000	290 600
		Total régional:	146 000										
CENTRE	0	/	/	22	4 dans le Cher pour l'association Saint François à Bourges 10 dans l'Indre et Loire pour l'association Entr'aide Ouvrière à Tours 8 dans le Loiret pour l'association ADAGES – IMANIS	146 000 365 000 292 000	6	6 dans le Loiret pour l'association ADAGES	219 000	0	/	0	1 022 000
		Total régional:	803 000										
CHAMPAGNE ARDENNES	0	/	/	3	3 dans l'Aube pour l'association La Porte Ouvrte à Troyes	109 500	12	6 dans l'Aube pour l'Association Foyer Aubois à Saint Julien les Villas et 6 dans la Marne pour l'association Jamais Seul à Reims	219 000 219 000	0	/	0	547 500
		Total régional:	438 000										
FRANCHE COMTE	0	/	/	0	/	0	0	/	0	0	/	0	0
ILE DE FRANCE	40	40 en Seine Saint Denis pour l'association Habitat et soins à Saint Denis	1 432 000	8	8 en Hauts de Seine pour le CASH de Nanterre	292 000	61	19 à Paris pour l'association SOS habitat et soins à Paris et 42 en Hauts de Seine pour le CASH de Nanterre	693 500 1 533 000	211	21 à Paris pour l'association SOS habitat et soins 170 à Paris pour le Samu Social 20 dans le Val de Marne pour la Croix-Rouge à Limeil-Brévannes	766 500 6 205 000 730 000	11 652 000

LANGUEDOC ROUSSILLON	22	15 dans le Gard pour l'association La Clède à Ales	537 000	13	13 dans l'Hérault pour l'association ADAGE à Montpellier	474 500	0	Total régional:	2 226 500	0	Total régional:	7 701 500	1 262 100
		4 dans les Pyrénées Orientales pour l'association Catalane d'actions et de liaison à Perpignan	143 200			0	0	0					
		3 dans les Pyrénées Orientales pour l'association Saint Joseph à Banyuls/mer	107 400			0	0	0					
		Total régional:	787 600			0	0	0					
LIMOUSIN	0	/	/	9	9 en Haute Vienne pour l'association La Réinsertion sociale du Limousin à Limoge	328 500	0	/	0	0	/	0	328 500
LORRAINE	3	3 en Meurthe et Moselle pour l'association Accueil et Réinsertion sociale à Nancy	107 400	0	/	/	5	5 en Moselle pour l'association Le Relais	182 500	10	10 en Meurthe et Moselle pour l'association Accueil et Réinsertion sociale à Nancy	365 000	654 900
MIDI PYRENEES	3	2 dans le Lot pour le CEHS à Cajarc	71 600	2	2 dans le Lot pour le CEHS à Cajarc	73 000	2	2 en Ariège pour l'association Hérisson Bellor	73 000	13	11 en Haute Garonne pour le centre hospitalier de Toulouse	401 500	727 900
		1 dans le Tarn pour l'association Le relais à Montans	35 800								2 en Ariège pour l'association Hérisson Bellor	73 000	
		Total régional:	107 400								Total régional:	474 500	
NORD PAS DE CALAIS	0	/	/	19	3 dans le Nord pour l'association Fare à Lille	109 500	3	3 dans le Nord pour l'association Fare à Lille	109 500	10	10 dans le Nord pour l'association L'ABEJ à Lille	365 000	1 168 000
					6 dans le Nord pour l'association Martine Bernard à Lille	219 000							
					4 dans le Nord pour l'armée du Salut à Lille	146 000							
					6 dans le Nord pour l'AFR à Roubaix	219 000							
					Total régional:	693 500							
BASSE NORMANDIE	4	4 dans le Calvados pour l'association Revivre à Caen	143 200	11	5 dans le Calvados pour l'association Revivre à Caen	182 500	0	/	0	0	/	0	544 700
					6 dans l'Orne pour l'association ARSA	219 000							
					Total régional:	401 500							
HAUTE NORMANDIE	0	/	/	10	6 dans l'Eure pour l'association l'ABRI à Evreux	219 000	2	2 en Seine Maritime pour les Œuvres hospitalières de Nuit à Rouen	73 000	6 4	2 en Seine Maritime pour la SONACOTRA au Havre	73 000	584 000
					4 en Seine Maritime pour les Œuvres hospitalières de Nuit à Rouen						4 en Seine Maritime pour les Œuvres hospitalières de Nuit à Rouen	146 000	
					Total régional:	365 000					Total régional:	146 000	
PAYS DE LOIRE	0	/	/	14	8 en Loire Atlantique pour l'association Saint Benoit Labré	292 000	7	7 en Loire Atlantique pour l'association Saint Benoit Labré	255 500	0	/	0	766 500
					6 dans la Sarthe pour l'association OASIS au Mans	219 000							
					Total régional:	511 000							
PICARDIE	0	/	/	0	/	0	0	/	0	0	/	0	
POITOU CHARENTE	5	5 dans les Deux Sèvres pour l'association La	179 000	0	/	0	10	10 en Charente Maritime pour l'association	365 000	0	/	0	544 000

		Colline à Niort						Archipel Santé					
PACA	13	4 dans les Alpes de Haute Provence pour l'Association Porte Accueil à Sainte Tulle	143 200	54	16 dans les Alpes Maritimes pour l'association SOS habitat et soins à Nice,	584 000	27	20 dans les Alpes Maritimes pour l'association SOS habitat et soins à Nice,	730 000	12	6 dans les Bouches du Rhône pour l'association l'Etape à Rognes	219 000	3 859 900
		2 dans les Bouches du Rhône pour l'association SOS habitat et soins à Marseille	71 600		38 dans les Bouches du Rhône pour l'association SOS habitat et soins à Marseille	1 387 000		3 dans les Bouches du Rhône pour la Croix Rouge Française à Aix en Provence et	109 500		1 dans les Bouches du Rhône pour l'association Station Lumière à La Ciotat	36 500	
		7 dans le Vaucluse pour le Centre hospitalier de Montfavet à Montfavet	250 600					4 dans le Var pour l'association Promo-soins à Toulon	146 000		5 dans les Bouches du Rhône pour l'association pour l'association Jane Pannier à Marseille	182 500	
		Total régional:	465 400		Total régional:	1 971 000		Total régional:	985 500		Total régional:	438 000	
RHONE ALPES	5	2 dans la Drôme pour l'association l'Etape-Diaconat protestant à Valence	71 600	14	5 dans la Loire pour l'association Œuvre Philanthropique d'hospitalité et d'asile de nuit à Saint Etienne	182 500	35	30 dans le Rhône pour les association Hestia et Orsac à Villeurbanne et	1 095 000	0	/	0	1 967 500
		3 en Isère pour l'association Accueil de nuit à Vienne	107 400		6 en Savoie pour l'association la SASSON à Chambéry	219 000		5 en Isère pour l'association l'Etape à Echirolles	182 500				
					3 en Haute Savoie l'association ALPI à Annecy	109 500							
		Total régional:	179 000		Total régional:	511 000		Total régional:	1 277 500				
DOM	14	8 en Guadeloupe pour l'association Saint Vincent de Paul aux Abymes	286 400	0	/	0	0	/	0	0	/	0	501 200
		6 en Guyane pour le Samu social de Cayenne à Cayenne	214 800										
		Total régional:	501 200										
	121**	Total régional 2009:	4 331 800	200	Total régional 2009:	7 300 000	200	Total régional 2009:	7 300 000	269	Total régional 2009:	9 818 500*	28 750 300

* : Retrait d'agrément des deux lits du Havre

** : les 81 lits manquants seront créés fin juin 2009

Afin de mettre TOUS les LHSS quelque soit l'année de leur création à 100€/lit, les lits créés en 2009 sont financés sur 358 jours et non sur 365 jours.

Mode de calcul : Sachant que l'augmentation tarifaire pour 2009 est de + 1,83 %, en théorie, le financement 2009 devrait être :

- pour les lits créés en 2006 : 95,52 €/jour/lit
- pour les lits créés en 2007 : 102,58 €/jour/lit
- pour les lits créés en 2008 : 101,83€/jour/lit
- pour les lits créés en 2009 : 100,00€/jour/lit

pour un total de 31 670 290 € pour 871 lits.

2006 : 271 lits

2007 : 200 lits

Total 671 lits à 100 €/lit/jour = 24 491 500 €

2008 : 200 lits

Reste : 31 670 290 – 24 491 500 = 7 178 790 €

7 178 790 /200 = 35 893,95 /100 = 358,93 jours soit 358 jours

